



Evolution de la maturité gymnasiale : mandat pour un état des lieux sur les textes de référence

1. Contexte

Le projet *Evolution de la maturité gymnasiale* est planifié en deux phases distinctes. Le présent mandat pour un état des lieux sur les textes de référence se rapporte à la première phase qui s'étend d'octobre 2018 à octobre 2019. Au terme de la première phase, l'Assemblée plénière de la CDIP et le DEFR prendront les décisions d'une part sur les actions à conduire dans une deuxième phase du projet, d'autre part sur une éventuelle troisième évaluation de la maturité gymnasiale EVAMAR III.

2. Périmètre du projet

Au cours des trois dernières décennies, le système éducatif suisse a vécu de profondes modifications tant au niveau structurel que pédagogique. Le contexte sociétal et culturel s'est en outre fortement modifié. Dans la perspective de l'état des lieux souhaité, il s'agit de prendre en compte en particulier les aspects suivants :

- l'évolution du système éducatif suisse au niveau de la scolarité obligatoire suite au concordat HarmoS et à la mise en œuvre de plans d'études régionaux, au niveau tertiaire A sous l'influence de la réforme de Bologne et de l'entrée en vigueur de la LEHE, ainsi qu'au niveau du secondaire II avec la mise en place de la maturité spécialisée dans les écoles de culture générale, de la maturité professionnelle dans le cadre de la formation professionnelle ou encore de l'examen passerelle permettant l'accès à l'université aux titulaires d'un certificat de maturité professionnelle ou spécialisée ;
- l'évolution du système de formation initiale et continue du corps enseignant ;
- le contexte sociétal général, placé face à des enjeux importants entre autres liés à l'évolution démographique, à la migration, tout autant qu'à la numérisation ou aux exigences de la démocratie directe ;
- les constats des rapports sur l'*Education en Suisse* de 2014 et de 2018 ;
- la vision 2030 de la formation professionnelle promulguée par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) le 29 janvier 2018, en particulier sa 4^e ligne stratégique qui veille à assurer la cohérence entre formations tant au plan horizontal que vertical ;
- les recommandations de la CDIP du 17 mars 2016 pour garantir à long terme l'accès sans examen aux hautes écoles aux titulaires de certificats de maturité gymnasiale, ainsi que les avancées dans leur mise en œuvre dans les cantons ;
- les stratégies de la CDIP édictées dans le domaine des langues pour le degré secondaire II le 24 octobre 2013 et pour la gestion de la transition numérique dans le domaine de l'éducation le 21 juin 2018 ;
- l'orientation « compétences » des nouveaux plans d'études de l'école obligatoire, en particulier du plan d'études romand, du *Lehrplan 21* et du *piano di studio della scuola dell'obbligo* ;
- les attentes des hautes écoles face aux étudiantes et étudiants qu'elles accueillent et préparent à des bachelors ;

- les aménagements successifs introduits par les cantons, respectivement les écoles de maturité, pour mettre en œuvre les modifications apportées au RRM / ORM en 2007, puis en 2018 ;
- les analyses conduites par la Commission suisse de maturité (CSM) dans le cadre du suivi qualitatif que la commission assure ;
- les travaux de recherches conduits sur la formation gymnasiale par diverses instances et sous différentes formes dans la perspective d'identifier les forces et les faiblesses des approches pédagogiques qui sous-tendent la formation gymnasiale ;
- la perspective d'une troisième évaluation de la maturité gymnasiale, EVAMAR III, à des fins de pilotage du système éducatif.

3. Objectifs de la première phase du projet

- Etablir un état des lieux sur les éventuels besoins de faire évoluer la formation gymnasiale et de mettre à jour le plan d'études cadre du 9 juin 1994 pour les écoles de maturité et le règlement de la CDIP (RRM) / l'ordonnance du Conseil fédéral (ORM) sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale du 16 janvier / 15 février 1995. L'état des lieux vise à mettre en lumière les forces et les faiblesses, les risques et les opportunités de la maturité gymnasiale. Il met en exergue les caractéristiques de la formation et ses potentialités d'évolution pour qu'elle réponde au mieux aux exigences actuelles ;
- Proposer des pistes de travail concrètes pour la deuxième phase du projet qui visera la mise en œuvre des changements pour prendre en compte les évolutions nécessaires ;
- Rassembler les informations nécessaires en vue d'une éventuelle troisième évaluation de la maturité gymnasiale – EVAMAR III.

4. Organisation du projet

La première phase du projet se déroule en deux étapes :

D'octobre 2018 à avril 2019, un groupe de pilotage placé sous la présidence de l'Unité de coordination Degré secondaire II du Secrétariat général de la CDIP et de la division Coopération en matière de formation du SEFRI et réunissant des représentants de la Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale (CESFG), de la Commission suisse de maturité (CSM), de la Conférence des directrices et directeurs des gymnases suisses (CDGS), de la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire (SSPES) ainsi que de swissuniversities est chargé de la réalisation du mandat. Il définit ses modalités de fonctionnement. Un chef de projet externe assume les travaux de synthèse et la rédaction du rapport qui est attendu pour fin avril 2019. Dans cette étape les travaux et recherches scientifiques en lien avec le mandat sont pris en compte. Les experts scientifiques sont invités selon les besoins.

Au terme de cette première étape, le rapport du groupe de pilotage est présenté au Comité de la CDIP.

De mi-mai à août 2019, les instances impliquées dans la formation gymnasiale (CESFG, CDGS, CMS, swissuniversities, LCH, SSPES, etc.) sont invitées à se prononcer sur les pistes de travail identifiées par le groupe de pilotage (forme de la procédure consultative à définir), ceci en vue des décisions qu'aura à prendre l'Assemblée plénière de la CDIP en octobre 2019 pour le développement de la deuxième phase du projet.

Groupe de pilotage	
Présidence	Chantal Andenmatten, cheffe de l'Unité Formation professionnelle et secondaire II formation générale, SG CDIP Therese Steffen, cheffe de la division Coopération en matière de formation, SEFRI
CESFG	Kathrin Hunziker, présidente François Piccand, vice-président
CSM	Hans Ambühl, président
SSPES	Carole Sierro, présidente
swissuniversities	Michael Hengartner, président
SEFRI	Johannes Mure, chef de l'unité Pilotage et recherche en matière de formation
Chef de projet	Daniel Siegenthaler, chargé d'enseignement, FHNW
Secrétariat	Miriam Hutter, SG CDIP, et Marie Launaz, SEFRI

5. Echéancier

<i>Étapes-clés</i>	<i>Responsables</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Délais</i>
Décision	Comité de la CDIP	Discussion sur le mandat et sur le projet	6 septembre 2018
Discussion sur le projet	Assemblée plénière CDIP Chef du DEFR	Discussion en présence de M. le conseiller fédéral J. Schneider-Ammann ; Décision de la Confédération sur le mandat	25 octobre 2018
Conduite du projet phase 1, étape 1	Groupe de pilotage	Elaboration de l'état des lieux / du rapport final incluant des propositions d'action	octobre 2018 – avril 2019
Décision	Comité de la CDIP SEFRI	Préavis sur le rapport et les propositions d'action ; Lancement d'une audition selon décision du Comité ; Préavis de la Confédération sur le rapport et les propositions d'action	16/17 mai 2019
Conduite du projet phase 1, étape 2	Groupe de pilotage	Procédure consultative auprès des partenaires impliqués	mi-mai à août 2019
Préavis	Comité de la CDIP SEFRI	Préavis sur les actions proposées en vue de l'assemblée plénière Préavis sur les actions proposées à l'intention du Chef du DEFR	5 septembre 2019

Décision	Assemblée plénière CDIP	Décision sur la phase 2 du projet ;	24/25 octobre 2019
	Chef du DEFR	Décision de la Confédération sur la suite du projet	
Lancement du projet phase 2	SG CDIP – SEFRI	Organisation des travaux, lance- ment de la phase 2	Décembre 2019 ou Janvier 2020

6. Financement

Financement commun de la phase 1 du projet et des prestations du chef de projet externe respectivement par le SEFRI et le Secrétariat général de la CDIP à 50 %

Le Comité de la CDIP a approuvé ce mandat le 6 septembre 2018. La présente version complétée a été approuvée par décision du Comité CDIP le 16 janvier 2019 (par voie de correspondance).

252.13-1 / CA